

ACTES DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les délibérations en texte intégral sont disponibles sur demande à la Chefferie de Cabinet du Port autonome de Strasbourg, 1 rue du Port du Rhin, CS 80407, 67002 STRASBOURG Cedex (Tél. + 33 (0)3 88 21 74 02 – pas@strasbourg.port.fr).

Séance du Conseil d'administration du 18 janvier 2022

Lors de la séance du 18 janvier 2022, le Conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg, après en avoir délibéré, a pris les décisions dans les affaires suivantes :

- 1.- Ouverture de la séance – excuses
- 2.- Bureau du Conseil d'administration du PAS - Election à la Vice-Présidence
- 3.- Liste de présentation dans le cadre de la nomination du futur Directeur général / de la future Directrice générale du Port autonome de Strasbourg [vote à bulletin secret]

⊗ ⊗ ⊗

- 4.- Prochaine séance
-